



Dossier d'inscription

Séjour Ski

Du Lundi 20 au 24 février 2023

Jeune	
Nom	
Prénom	

Cadre réservé à l'équipe d'animation	
<input type="checkbox"/> Adhésion 2022/23 à la MJC	
<input type="checkbox"/> Fiche règlement des séjours MJC	
<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour	
<input type="checkbox"/> Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.	
<input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assurance maladie où apparait le nom de votre enfant + carte mutuelle	
<input type="checkbox"/> Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité	
<input type="checkbox"/> Le règlement du séjour	
<input type="checkbox"/> L'attestation sur l'honneur	
Dossier complet le	

Dossier Séjour Ski du 20 au 24 février 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

AUTORISATIONS PARENTALES

Date :

Je soussigné, : _____

Agissant en qualité de : _____

Responsable légal de : _____

- Autorise mon enfant à participer au séjour Ski sur la commune Les Cabannes (Ariège)
- Autorise la MJC à transporter mon enfant dans les différents déplacements liés à la réalisation du séjour
- Déclare avoir pris connaissance du déroulement du séjour, et du « **Règlement du séjour** ».

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

- Autorise les responsables du séjour à donner exceptionnellement à mon enfant du paracétamol en cas de besoin (par exemple maux de tête).
- Les animateurs jeunesse consulteront un médecin sur place dans le cas où les symptômes persisteraient.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (*barrer la mention inutile*) mon enfant à fumer sur le séjour.
Des temps et lieux seront aménagés pour les jeunes ayant l'autorisation parentale de fumer.
(Voir règlement du séjour).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

Nom :

Prénom :

Demeurant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Atteste sur l'honneur que :

Nom : Prénom :

a le **niveau 2^{ème} étoile minimum**. Il sait donc enchaîner des virages élémentaires affinés, franchir la ligne de pente skis parallèles et conduire ses virages en dérapage arrondi en tenant compte des éléments extérieurs (profil du terrain, autres usagers, qualité de la neige...). Il franchit des passages de creux et de bosses, en traversée ou face à la pente, tout en restant équilibré.

Si le niveau est jugé insuffisant par l'équipe d'animation, la direction se réserve le droit de faire rapatrier le jeune à la charge du responsable légal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le : à

Signature :

REGLEMENT SEJOUR

Les séjours de vacances, organisés par la MJC de Luchon, sont des séjours collectifs soumis à des règles de vie et à la réglementation de la DDCS. Chaque participant doit avoir une attitude respectueuse de l'encadrement et des autres jeunes, ainsi que de toutes personnes extérieures au séjour (structure d'accueil, intervenants, ...).

Les jeunes sont placés sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant toute la durée du séjour.

Le directeur du séjour, en relation avec son équipe d'animation, a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires au respect des règles élémentaires de vie en collectivité et de sécurité.

L'équipe d'animation se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion du séjour. Dans le cas où le jeune met sa propre sécurité en danger ou celles des autres ; et si d'une façon générale son comportement va à l'encontre des règles de vie en collectivité. Il en est de même en cas d'actes délictueux.

Dans le cas d'une exclusion, soit, la famille récupère le jeune directement sur le lieu du séjour ; soit, un rapatriement est organisé. Dans ce cas, l'intégralité des frais de voyage est à la charge du participant (personne accompagnant et jeune).

En cas de dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition des jeunes au cours du séjour, la MJC facturera à la famille le montant des dégradations commises.

La MJC de Luchon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

Sur nos séjours la cigarette est interdite. Cependant si un jeune est fumeur et après autorisation au préalable des parents, des temps pourront être aménagés pour fumer sans nuire au déroulement des activités du séjour et de la vie en collectivité.

Pour les téléphones portables, lors des réunions de préparation avec les jeunes, nous établirons un modèle d'utilisation en collectivité de son bon usage. Tout ceci dans le but de ne pas perturber le déroulement du séjour.

Les parents s'engagent à informer la MJC Luchon de tout problème de santé physique ou psychologique concernant le jeune.

En cas de traitement médical, l'ordonnance justifiant le traitement et son mode d'administration est obligatoire et doit être remise au responsable du séjour.

Tout soin apporté à un jeune est consigné sur un registre spécifique tenu à cet effet.

Tous frais engagés par la MJC Luchon pour des soins au cours du séjour seront refacturés à la famille et devront être remboursés au retour du séjour.



En cas de désistement sans motif valable, au plus tard, 30 jours avant le début du séjour, il sera retenu 25% du montant du séjour (frais engagés au préalable sur le séjour) sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le départ du séjour d'été, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

A l'exception du motif de maladie et/ou hospitalisation de l'enfant, et sur présentation d'un justificatif officiel justifiant l'absence, la MJC retiendra seulement 25% du montant du séjour.

Date :

Signature du ou des représentants légaux :

Le jeune :

Dossier Séjour Ski du 20 au 24 février 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

FICHE D'INSCRIPTION

<u>Information Jeune</u>	<u>Information Responsable légal</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° Mobile :	N° Mobile :
Adresse Mail :	Adresse mail :

Cochez la case correspondante

<u>Tarifs :</u> 20/02 au 24/02 de 11 à 17ans	QF Caf <400	QF Caf 401 et 600	QF caf 601 et 800	QF Caf >800
	130€	160€	170€	220€

Merci de présenter votre notification CAF « Aide aux temps Libre »

Documents à fournir pour l'inscription :

- Adhésion 2022/23 à la MJC
- Fiche règlement des séjours MJC
- Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour
- Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.
- Photocopie de l'attestation d'assurance maladie où apparait le nom de votre enfant + carte mutuelle
- Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité

Documents à rapporter au plus tard le 4 février 2023

Inscriptions et annulation

Toute inscription sera validée à compter de la réception du dossier complet.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC.

Date :

Signature du responsable légal

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Toute inscription sera validée à compter de la Réception du dossier COMPLET et du paiement.

En cas d'annulation, **aucun remboursement** ne sera effectué. (Cf. fiche règlement du séjour).

Dossier Séjour Ski du 20 au 24 février 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon